

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitii hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innivi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 10	14	20
UNION POSTALE	6	9	13

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte de ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Elections au Conseil national

DIMANCHE 26 OCTOBRE

Candidats Conservateurs

21^e Arrondissement

(District du Lac, Fribourg et Cercles de Belfaux et de Dompierre.)

M. Python, Président du tribunal, à Fribourg.
M. Cressier, Receveur d'Etat à Morat.

22^e Arrondissement

(District de la Singine et Cercles du Mouret, de Farvagny, de Prez, de Cugy, d'Estavayer et de Surpierre.)

M. Wuilleret, Président du Grand Conseil.
M. Aeby, Paul, Banquier à Fribourg.

23^e Arrondissement

(Districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveysse.)

M. Grand, Président du tribunal, à Romont.
M. Théraulaz, Vice-président du conseil d'Etat.

Bulletin politique

Le résultat des élections communales en Belgique était attendu avec impatience. D'après les premiers résultats connus, le statu quo ne serait guère modifié. Bruxelles, Anvers, Louvain conservent leur majorité libérale; Bruges et Malines renforcent leur majorité catholique. Quant aux résultats des petites villes et des localités rurales, le télégraphe en parle fort peu. A peine si une dépêche daigne nous annoncer que les catholiques l'ont emporté presque partout à la campagne.

Au dernier moment, une autre dépêche nous apprend que les catholiques ont gagné deux chefs-lieux d'arrondissement et trois chefs-lieux de canton. On ne parle pas en détail des gains qui ont été faits dans les communes de moindre importance.

Les libéraux en sont réduits à se féliciter d'avoir conservé les grandes villes, succès

tout négatif et du reste parfaitement prévu. Personne ne pouvait croire que les catholiques réussiraient à l'emporter dans les grandes agglomérations comme Bruxelles et Anvers, inféodées pour de longues années encore au libéralisme.

A ce propos, il faut se garder de confondre avec les élections communales les élections législatives qui ont eu lieu aux mois de juin et de juillet. Celles-ci se font dans des circonscriptions comprenant tout l'arrondissement. Croire que les catholiques devaient l'emporter à Bruxelles le 19 octobre parce qu'ils avaient eu la majorité aux élections législatives du 8 juin, serait tomber dans une erreur analogue à celle de celui qui comparerait une votation de la commune d'Estavayer, par exemple à une votation du district de la Broye.

La physionomie de Bruxelles était dès samedi extrêmement animée. Les murs disparaissaient sous une véritable avalanche d'affiches multicolores, plus violentes et plus injurieuses les unes que les autres. Les deux partis en présence se traitaient réciproquement de faussaires et de voleurs. Ce sont des aménités en temps d'élections, époque où le Bruxellois, essentiellement « gobeur », s'emballa à fond.

On s'attendait à une très chaude journée. Les libéraux prétendaient exercer des violences. La garnison de Bruxelles avait été renforcée d'un régiment de chasseurs à pied venu de Tournai. Le cabinet n'avait pas confiance dans la garde civique, au cas où des troubles éclateraient.

— Le duc de Brunswick qui vient de mourir est le dernier rejeton mâle de la ligne aînée de la maison des Guelfes, dont la branche cadette occupait le trône de Hanovre avant que la Prusse se le fût annexé en 1866, et dont un rejeton occupe encore celui de la Grande-Bretagne. L'héritier du défunt est le duc de Cumberland, fils de Georges V, dernier roi de Hanovre, qui mourut en 1878. Le duc de Cumberland, né en 1845, a épousé la fille de Christian IX, roi de Danemark. C'est avec cette même princesse Thyra que le prince impérial, fils de Napoléon III, avait eu des projets de mariage.

Ces détails biographiques sont du plus grand intérêt à cette heure où les journaux s'occupent de la succession de Brunswick et de la transformation éven-

tuelle du duché en un Reichsland allemand.

La Gazette nationale se montre très hostile aux prétentions du duc de Cumberland, même au cas où ce prince consentirait à reconnaître l'unité allemande, car le parti guelfe, qui ne songe qu'à la restauration du royaume de Hanovre, ne manquerait pas de recommencer l'agitation à cet effet.

La Gazette de l'Allemagne du Nord ne fait que mentionner, sans commentaires, la loi sur la régence du duché de Brunswick.

A ce propos, il est important de constater que l'on cherche à écarter tous les droits de succession des princes étrangers sur le sol allemand. On y voit une pointe dirigée contre la succession du duc d'Edimbourg à Cobourg.

Le président de la province de Breslau est arrivé dimanche, au château d'Ells. Il a déclaré aux fonctionnaires de la Chambre ducale, qu'au nom du roi et du prince royal, et par ordre du ministre de l'intérieur, il prenait possession de toute la propriété foncière, féodale et allodiale du duc de Brunswick décédé.

Le président a déjà pris en main l'administration de ces domaines.

Quelques éclaircissements

DE L'UNIVERS

Les journaux fidèles aux doctrines du catholicisme libéral ont, depuis deux mois, prétendu maintes fois, sous diverses formes, que M. l'abbé Maynard, en publiant son remarquable ouvrage, avait méconnu les ordres du Pape. Afin de donner quelque crédit à cette accusation, ils ont cité de travers certaines paroles de l'Univers lui-même. Nous aurions ainsi fourni des armes contre notre collaborateur et contre nous. Il n'en est rien. Si nous avons dit que, nous conformant à des désirs qui, pour nous, ont toujours été et seront toujours des ordres, nous faisons grâce à M. Lagrange de beaucoup des rectifications qu'appelaient son troisième volume, nous avons en même temps marqué, en termes exprès, que cette parole engageait uniquement l'Univers. Il a fallu toute la fourbe habituelle à l'esprit libéral, si voisin de l'esprit de secte, pour prétendre que M. l'abbé Maynard et, par suite, l'Univers avaient méconnu des ordres formels : le premier en publiant son livre, le second en le défendant.

Des sentiments de réserve et de respect

que nos adversaires ne sont pas gens à comprendre, mais que comprendront nos amis, nous ont empêché, jusqu'ici, d'accepter un débat quelconque sur ce point. Nous n'admettons pas, en effet, que des journaux catholiques puissent mêler le Saint-Père à leur polémique, sans pour invoquer ses actes officiels et publics. Aujourd'hui, cependant, sans parler plus qu'il ne convient, nous devons rompre le silence. La feuille où M. Lagrange épanche ses chagrins chargés de colère, non contente de répéter avec une effronterie croissante que M. Maynard et l'Univers n'ont tenu nul compte de la volonté du Pape, dénonce obstinément aux évêques cette prétendue désobéissance. La Défense a forcé, dans ce but, la porte d'évêchés où elle n'est pas reçue. Les numéros envoyés ainsi à des prélats qui ne se souciaient point de les recevoir, contiennent de longues et vulgaires déclamations, dont nous extrayons ces lignes boiteuses et venimeuses :

Je demande à quiconque respecte la hiérarchie de l'Eglise, à qui croit que les désirs et les ordres du Pape doivent être respectés non seulement en paroles, mais en fait; serait-ce trop de sévérité que de répéter ce qu'on a dit ici, lors de l'annonce et de l'apparition du pamphlet de M. U. Maynard, que c'est là un acte de véritable révolte et un affligeant scandale ?

C'est une révolte et un scandale que nous ne pouvions pas laisser sans une énergique protestation.

Ses bouffissures oratoires, qui partout seraient grotesques, le sont particulièrement dans la pauvre Défense. Mais si l'énergique protestation de la feuille de MM. Lagrange et Denais importe fort peu, l'affirmation qu'elle répète, dans l'espoir de tromper nos évêques et de les faire adhérer à la lettre de Mgr Guilbert, doit être enfin démentie.

Il est faux, absolument faux, que M. l'abbé Maynard ait reçu de Rome un ordre quelconque devant l'empêcher de publier son livre.

Ce qui est vrai, c'est que les articles qu'il a donnés à l'Univers sur les deux premiers volumes de M. Lagrange ont été dénoncés au Saint-Père comme empreints de violence et outrageants pour la mémoire de Mgr Dupanloup.

Ce qui est vrai également, c'est que le Pape, ému de ces plaintes, et voulant que rien d'excessif ne fût dit dans l'Univers contre un évêque, dont l'histoire cependant pouvait être appréciée, daigna nous faire demander, non pas de nous taire sur le troisième volume de M. l'abbé Lagrange, mais de n'en parler, dans l'intérêt de la paix, qu'avec une grande modération, sans oublier les services que l'illustre prélat avait rendus, sans exagérer les torts dont on

Dépêches télégraphiques

— PARIS, 20 octobre.
 La séance de la Chambre a été sans intérêt.

Le ministre du commerce a reçu ce matin les délégués de l'industrie du Nord, qui ont combattu l'admission temporaire des fils de coton réclamée par les industriels lyonnais. M. Rouvier leur a déclaré qu'il examinerait soigneusement la question et que le gouvernement tiendrait compte des intérêts de toutes les régions du pays.

Le centre gauche du Sénat a désigné M. Cambon, résident français à Tunis, comme candidat au siège de sénateur inamovible.

— PARIS, 20 octobre.
 Au Sénat M. Gavardie demande à interpellier le gouvernement sur les affaires d'Egypte.

M. Jules Ferry dit que le gouvernement a été avisé par l'Angleterre qu'elle communiquera des informations au commencement de novembre concernant l'Egypte, et prie d'ajourner l'interpellation au 20 novembre.

— PARIS, 20 octobre.
 Il y a eu hier 4 décès cholériques à Oran et 71 en Italie, dont 26 à Naples et 3 à Gènes.

— PARIS, 20 octobre.
 On annonce dans les couloirs du Sénat que le général Brière de l'Isle vient de réclamer à l'amiral Peyron un renfort de 10,000 hommes.

La commission d'élection sénatoriale a choisi M. Demôle comme rapporteur. Elle a décidé la suppression des inamovibles pour l'avenir.

Elle a admis pour l'élection du Sénat l'unité d'origine.

Les 75 sénateurs inamovibles décédés ou démissionnaires seront remplacés au fur et à mesure par des sénateurs élus dans un des 55 départements les moins favorisés au point de vue du nombre de sénateurs.

On tirera au sort le département qui devra le premier procéder à une élection pour le remplacement d'un inamovible.

De cette façon Paris gagnera 4 sièges; le Nord 2, Lyon 1.

— PARIS, 20 octobre.
 La majorité maçonnique se montre très affectée de l'intention prêté à la droite de répandre à cent mille exemplaires le contre projet relatif à la réorganisation des finances.

— BRUXELLES, 20 octobre.
 Les journaux catholiques estiment que les élections communales de dimanche indiquent la continuation d'un revirement très marqué en faveur de la cause catholique.

Les catholiques peuvent enregistrer des succès nombreux. Ils ont renversé les administrations libérales de trois chefs-lieux d'arrondissement : Furnes, Malines et Tongres.

Ils ont obtenu le même succès dans douze chefs-lieux de cantons.

Dans bon nombre de communes moins importantes, les administrations libérales sont également renversées.

Sans doute, le libéralisme a maintenu ses positions dans quelques grandes villes, mais les catholiques ont aussi maintenu les leurs à Bruges, à Courtrai, à Alost, à Saint-Nicolas, à Audemarde, à Termonde, etc.

— BRUXELLES, 20 octobre.
 D'après l'évaluation libérale des élections

communales, les catholiques ont gagné deux chefs-lieux d'arrondissement et trois chefs-lieux de cantons, mais ces chiffres sont au-dessous de la réalité. L'effet moral dans les grandes villes leur est favorable.

Des troubles ont eu lieu hier à Malines; les vitres des couvents ont été brisées; dix-sept arrestations ont été opérées.

Des individus ont sifflé le roi pendant qu'il se promenait hier à cheval sur le boulevard de Bruxelles. Un individu a été arrêté.

— BRUXELLES, 20 octobre.
 Les journaux libéraux disent qu'après le résultat des élections d'hier, la dissolution des Chambres et la retraite du cabinet s'imposent.

Les journaux catholiques disent que, sauf quelques légères modifications, les positions du parti catholique restent partout acquises et sont même renforcées.

— ROME, 20 octobre.
 Il y a eu hier 64 décès en Italie dont 32 à Naples.

— ROME, 20 octobre.
 L'interdiction d'importer de Suisse en Italie certains objets à l'occasion du choléra a été levée sauf pour les chiffons.

pourrait l'accuser. Pas un mot dans tout ce qui nous fut dit n'atteignait la question de doctrine.

A cette première communication, dont nous garantissons le sens et non les termes, puisqu'elle était verbale, le rédacteur en chef de l'Univers répondit que, n'ayant jamais voulu méconnaître les mérites de Mgr Dupanloup ni exagérer ses torts, il lui serait facile de se conformer sous ce rapport aux intentions qui lui étaient exprimées. Il fit remarquer ensuite que la modération était chose fort difficile et même impossible à définir, que là où nous nous trouverions modérés jusqu'à la faiblesse, nos adversaires nous trouveraient violents jusqu'au scandale; par conséquent, que nous ne pourrions les satisfaire et nous mettre à l'abri de toute réclamation qu'en nous taisant.

Cette observation ne fut pas contestée. Nous ajoutâmes que nous ne pouvions nous taire: d'abord parce que le Saint-Père ne nous le demandait pas et que nous avions promis de parler; ensuite parce que le rôle d'un journal n'est pas de garder silence sur les choses qui intéressent le plus ses lecteurs; enfin parce que nous devons défendre contre de mensongères et méchantes allégations le passé de l'Univers et la mémoire de Louis Veullot. Nous déclarâmes, d'ailleurs, que s'il nous était ordonné de ne rien dire, nous ne dirions rien, demandant seulement la permission de déclarer que nous étions muets par ordre. Je puis ajouter que je n'eus pas besoin de rappeler les services et les principes de l'Univers pour qu'ils fussent reconnus et loués.

Tout ne se borna pas à cet entretien. Il y eut des suites. Nous en donnons le résultat.

L'Univers renonça, non sans regret, à l'examen développé qu'il avait promis; mais il se réserva expressément, et cette réserve fut admise, de faire justice des attaques, injures et faussetés du panégyriste de Mgr Dupanloup contre le journal lui-même, et contre le grand écrivain et plus grand chrétien, que le célèbre prélat a tant insulté. Cette exécution, absolument licite et absolument nécessaire, a été faite avec toute la modération que les circonstances réclamaient. Personne, parmi ceux dont l'appréciation importait, ne l'a déclarée trop dure. Quant à M. Lagrange, il eut à ce sujet, nous a-t-on dit, une de ces fureurs de bébé indiscipliné qui lui sont familières; mais les fureurs de M. Lagrange et l'écho qu'elles trouvent dans la Défense sont le moindre de nos soucis.

Voilà pour ce qui touche le journal. Quant au livre de M. Maynard, la situation est non moins simple et non moins correcte. Dans les entretiens que nous venons d'indiquer, le rédacteur en chef de l'Univers ne négligea pas de dire qu'il n'avait ni le droit ni le désir de promettre le silence de son courageux collaborateur, et que celui-ci ferait très probablement de ses articles un volume. Il lui fut répondu qu'il s'agissait de l'Univers lui-même, dont la voix retentissante pouvait provoquer des orages, et non des publications qui seraient faites sous une autre forme.

Au total: non seulement M. Maynard n'a transgressé aucun ordre, puisque rien ne lui a été ordonné ni demandé; mais, de plus, il n'y a eu nulle surprise pour personne dans la publication de son œuvre de rectification, puisque je l'avais annoncée.

Voilà les faits. Que deviennent devant eux ces accusations tapageuses et cafardes de véritable révolte, d'attitude scandaleuse réclamant la sévérité de MM. Lagrange, Denais et Chapon?

Si M. Lagrange et ses amis prétendent que par la forme, au moins, M. Maynard a méconnu des intentions et des désirs aux-

quels il devait se conformer, nous leur répondrons: premièrement qu'étant, en cette affaire, juges et parties, leur appréciation manque d'autorité; secondement que, si notre ami devait être condamné pour cause de virulence, il faudrait condamner à plus forte raison beaucoup des écrits polémiques de Mgr Dupanloup. Monsieur Maynard, et nous l'en louons, s'est bien gardé d'user des droits que ce modèle lui donnait.

Il est certain, d'ailleurs, que ce débat est né de la méconnaissance des intentions du Souverain-Pontife. Quelqu'un a pris à tâche de raviver les vieilles luttes; quelqu'un a cherché la guerre quand Léon XIII recommandait la paix. Ce quelqu'un c'est M. l'abbé Lagrange. L'intérêt de l'Eglise, et, plus encore, les intérêts de son client, lui conseillaient une œuvre de paix; il a écrit une œuvre de rancune et de combat. Les autorités dont il relève voulaient que la publication de son livre fût ajournée, il a passé outre. Et quand le Saint-Père, sur les mauvais retentissements des deux premiers volumes, lui a fait dire, par un prince de l'Eglise, de ne pas publier le troisième, au lieu de s'incliner respectueusement il a mis tous ses patrons en campagne, protesté de ses bons sentiments, promis des corrections et obtenu enfin de la grande bonté, de la grande commisération de Léon XIII, non pas une approbation, mais la liberté de publier, s'il le voulait absolument, la fin de son ouvrage. Rien donc n'a pu l'arrêter. C'est qu'il s'agissait d'un coup de parti. Et puis son imagination facile à l'échauffement, lui montrait son livre produisant une moisson de feuilles de laurier sur branches d'or.

Même après cette publication, la paix, une paix armée, restait possible, du moins quant aux journaux. Mais tandis que l'Univers gardait une attitude expectante, se bornant à relever en deux mots l'accusation d'hérésie, que faisait-on de l'autre côté? M. Lagrange répondait à profusion des lettres qui nous rendaient le silence bien méritoire, et ses amis de la presse, en même temps qu'ils le louaient, nous frappaient. Celui-ci nous représentait comme des sectaires et des hommes de haine, celui-là prétendait flétrir notre passé; cet autre, croyant que le silence absolu nous était imposé, criait bravement que le troisième volume de la Vie de Mgr Dupanloup était irréfutabile et achevait de nous écraser. Enfin, nous n'avions pas encore relevé les attaques de M. Lagrange contre notre œuvre et notre maître, le livre de M. Maynard n'avait pas encore paru, que M. de Falloux lançait un brûlot contre nous en criant, aux applaudissements de tout le parti, qu'il fallait nous faire une guerre sans trêve et sans merci.

Jamais il ne nous avait été demandé par personne d'accepter une telle situation. Ce n'est pas à Rome que l'on méconnaît le droit de défense et la nécessité de maintenir contre le libéralisme toute la vérité. Il fallait un désarmement général, ou l'Univers rentrait dans sa première liberté.

Chose étrange, et surtout impudente. La plupart de ceux qui ont voulu la guerre, M. Lagrange et sa Défense en tête, affectent d'en gémir. Ces provocateurs veulent avoir été provoqués. Cependant nous avons jusqu'ici refusé d'engager le débat à fond. C'est au point que l'Univers n'a pas encore rendu compte, avec les détails nécessaires, du livre de M. l'abbé Maynard. Nous nous sommes même abstenus de citer les précieux documents qu'il contient et dont M. Lagrange se garde de souffler mot. Il y a là, entre autres choses, une lettre de M. Emile Ollivier, certain extrait d'une pièce romaine et un billet de Mgr Dupanloup qui méritent une attention toute par-

ticulière. On devrait nous savoir gré de n'en avoir rien dit. Maintenant encore, nous ne sommes pas pressés de tout dire; mais si l'on continue de nous reprocher, à tort et avec fureur, de parler trop, nous finirons par parler suffisamment. Nos adversaires feront bien d'y songer. Ils n'ont aucun intérêt à nous forcer d'établir que le véritable historien de Mgr Dupanloup, quant aux doctrines et aux procédés de combat, c'est M. l'abbé Maynard.

EUGÈNE VEUILLOT.

Nouvelles suisses

CHEMIN DE FER. — Pendant le mois de septembre, les recettes de la Suisse-Occidentale présentent, avec le mois correspondant de l'année dernière, une diminution de 38,300 fr. sur les voyageurs et de 1000 fr. sur les marchandises; diminution totale 39,300 fr.

POSTES. — Les chemins de fer français refusent depuis quelque temps tous les colis postaux qui ne sont pas fermés au moyen de cachets de cire ou de plomb, ainsi que le veut le règlement. Nous engageons nos lecteurs à en prendre note.

ASSURANCES. — On communique à la Suisse libérale l'extrait suivant d'une correspondance que publie la Gazette des assurances du 15 octobre courant sous le titre: « Les assurances en Suisse. »

« En fait de bizarrerie, je ne puis m'empêcher de relater ici la nouvelle loi de l'Etat de Neuchâtel. C'est vraiment un bouquet. Elle a eu pour effet la retraite de plusieurs Compagnies fort respectables, retraite accompagnée de protestations bien légitimes. En vertu de cette loi, aucune Compagnie d'assurances n'est autorisée, si elle n'effectue un versement en espèces à la Banque cantonale neuchâteloise. Ces versements qui varient de 15,000 à 50,000 francs portent intérêts à 3% seulement. Je dis trois pour cent. Or qu'arriverait-il si tous les Etats du monde exigeaient des Compagnies d'assurances sur la vie des versements en espèces au taux de 3%, alors que les tarifs de ces dernières sont basés sur la capitalisation des réserves à 4%.

« Evidemment les législateurs neuchâtelois ont fait preuve d'une ignorance complète des bases fondamentales de l'assurance sur la vie. »

Berne

La liste indépendante du 10^e arrondissement, proclamée à Tavannes (Jura bernois), porte les noms des citoyens suivants: Boivin, directeur, à Delémont; Huguélet, fabricant, à Cormoret; Koller, avocat, à Moutier; Viatte, à Saignelégier, et Choffat, à Porrentruy. Ces trois derniers sont les candidats conservateurs du Jura catholique.

Une assemblée de la Volkspartei du Mittelland a eu lieu dimanche à Pfandersmatt. Elle a fixé ainsi sa liste: MM. de Büren, maire de Berne; de Sinner, colonel; Ballif, député; Burren, député, et Steiger, conseiller d'Etat.

Dans la Haute-Argovie, une assemblée radicale a décidé de reporter les députés sortants: MM. Gugelmann, à Langenthal; Bützberger, à Langenthal; Schmidt, à Berthoud, et Leutenberger, président de la cour d'appel, à Berne.

La Volkspartei était réunie en même temps à Berken. Sa liste pour la Haute-Argovie est définitivement fixée comme suit: MM. Durrenmat, rédacteur; Elssesser, député; Scher, député, et le Dr Muller.

Une assemblée radicale, réunie à Zollbrück, a décidé de porter dans l'Emmenthal M. Schenk, conseiller fédéral, et MM. Riem, Karrer et Bühlmann, conseillers sortants. M. Berger fait place à M. Schenk.

La Volkspartei, réunie à Konolfingen, a décidé de porter MM. le Dr Beck; Hiltbrunner, major; Affolter, préfet de Trachselwald, et Arm, député.

Le grand hôtel des Alpes sur Murren, (Grindelwald) appartenant aux frères Gürtnner, a été détruit lundi matin par un incendie.

La grande fabrique d'eau-de-vie d'Angenstein sera bientôt en état de fonctionner à nouveau. M. Singer espère que tout sera prêt pour le 1^{er} novembre. Il paraît que les nouveaux appareils installés dans cet établissement permettront de fabriquer annuellement l'énorme quantité de un million de litres de trois-six.

Soleure

Le typhus a éclaté à Seewen, grand village catholique situé à peu de distance de la frontière du canton de Bâle. On a compté 37 cas et deux décès dans le courant de la semaine. Une source du voisinage avait été achetée par l'administration de Bâle pour servir à l'alimentation de cette ville. Par crainte que l'épidémie ne se propage par cette eau, on a coupé les conduits qui l'amenaient à Bâle.

Neuchâtel

Les municipalités de Neuchâtel, Auvernier, Colombier et Cortaillod ont adressé au Grand Conseil une pétition demandant que dans la vente des grèves du lac l'Etat réservât le terrain nécessaire à l'établissement d'une route reliant par le bord du lac ces diverses localités. Cette requête, qui date d'ailleurs de loin, a été renvoyée par le Grand Conseil à l'examen d'une commission spéciale. Au dire d'un correspondant du Reveil, cette commission est prête à rapporter et son préavis est favorable à la demande des municipalités.

La chambre de charité du Locle est à la veille de suspendre ses paiements; elle a mangé son fonds en même temps que son revenu. La commune reste responsable, il est vrai, de l'entretien de ses ressortissants, mais les quelques sapins qu'elle possède encore seront vite flambés du train dont on y va. La chambre de charité a dépensé l'année dernière 41,000 fr. en accordant particulièrement les secours les plus urgents. Une réunion extraordinaire des communi- ciers est convoquée pour lundi prochain.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 18 octobre.

M. de Baudry d'Asson avait déposé une interpellation sur la crise agricole et demandé que cette interpellation fût jointe à celle de M. de Roys sur la politique économique du gouvernement. Les deux questions sont en effet connexes et pouvaient être jointes sans aucun inconvénient. L'agriculture n'est peut-être pas encore fatiguée de connaître quels moyens M. Méline, son ministre, comptait employer, en dehors des distributions de Mérite agricole, pour conjurer ou tout au moins pour atténuer la crise effroyable — le mot a été dit et n'a pas été relevé, il ne pouvait l'être d'ailleurs — qui ruine notre production nationale.

M. le ministre et la majorité n'ont pas été de cet avis. Ils pensent avec l'adage juridique que: « Qui a terme ne doit rien », et ont fait ajourner l'interpellation de notre honorable

1 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

VERDI

PAR

Le prince de VALORI

Lorsque, chargé d'ans et de gloire, le vieux Doria eut besoin de repos, la République de Gènes lui fit construire un palais magnifique comme ses victoires. Il est sous vos pieds lorsque vous arrivez à Gènes par la voie ferrée. Deux campaniles semblent porter jusqu'au ciel le nom de l'amiral. Le héros n'est plus là. Un autre Italien illustre l'a remplacé: Joseph Verdi!

De ses fenêtres qui donnent sur le port, le maître aperçoit la cité s'élevant en amphithéâtre, avec ses palais et ses villas. Il voit les vaisseaux qui entrent dans le port et qui en sortent. Il contemple l'azur du ciel, les étoiles de la nuit, et, dans les mille bruits de la tempête, il peut surprendre les harmonies de la nature, ces harmonies que Dieu lui a révélées, qui chantent mystérieuses dans son âme avec son génie.

Alors là-bas, au lointain, un mugissement sourd, effrayant; des vagues hautes de trois cents mètres s'élèvent et retombent en cadence, de livides éclairs déchirent la nue, le tonnerre

Tiré du livre: Les vivants et les morts (Portraits), par le prince de Valori.

gronde, les vents furieux entraînent la lame qui déferle et se brise sur le rocher. Puis, planant sur ce tableau sinistre, des bruits étranges, des murmures inconnus que les poètes scandinaves prenaient pour le gémissement des âmes plaintives et désolées.

Ce fut sans doute par une de ces nuits orageuses que Verdi entendit la trompette du Jugement dernier, et qu'il nous en a raconté le drame suprême dans un tableau digne de Michel-Angé. Tuba mirum spargens sonum. Le Fils de l'Homme porté sur les nuées du ciel apparaît à la droite du Père. Il vient pour placer l'honnête homme à droite et le parjure à gauche. Les anges sont là, à tous les coins du firmament: au nord, au midi, à l'orient, à l'occident. Les uns sont seuls, d'autres forment, çà et là, des groupes entrelacés. Tout à coup le son de la trompette se fait entendre. C'est d'abord un son unique, vibrant, éclatant; un autre son lui succède; puis deux, puis vingt, puis cent. Alors les fanfares se croisent, se fuient, se répondent. De lamentables voix semblent sortir des entrailles de la terre et la poussière des générations humaines tressaille au souffle du maestro.

Le Cygne de Busselo quitte, pendant l'hiver, les froidures de Parme pour le soleil et la brise de Gènes. A Venise, il logeait au palais Foscarei. Un homme comme Verdi ne peut dormir tranquille sous de tels lambris. Dans une vision ardente, les ombres de Francesco et de Jacob Foscarei durent hanter son sommeil. Le vieux doge est assis sur son trône, dans la salle du Grand Conseil; le conseil des Dix est rangé autour de lui; les portes s'ouvrent, on introduit un accusé; c'est Jacob Foscarei. Pour

prix de Bergame, de Brescia, de Crémone, ce tribunal infâme force le vieillard à condamner son fils à la torture et à l'exil. Mais quand on a aimé Venise, on ne l'oublie pas: Foscarei se fait criminel pour revoir le Rialto et le Lido. Son vieux père est déposé du rang suprême, et quand la cloche de Saint-Marc annonce l'avènement de son successeur, il tombera foudroyé par la douleur.

Verdi a trouvé des notes émues pour chanter ces grandes douleurs:

All'infelice veglio
Conforta tu in dolore,
Ce figli nostri in core
Tu ispira la virtù.

Depuis la mort de Rossini, Joseph Verdi est le grand musicien contemporain; j'essaie le portrait de son génie.

Bach est leur Mentor: ils sont tous allés à l'école chez lui.

Beethoven est le premier, disait Rossini, Mozart est le seul. Dépouillant cette sentence d'immortalité de ce qu'elle peut avoir de trop subtil, je dirai: Mozart est le dieu de la musique. Mozart, comme son divin Maître, l'enfant de Nazareth, enseigne à onze ans, dans le temple de l'art. Il en sait déjà plus que les docteurs de la loi. Il enseigne et il enchante, il explique et il émeut. Les Papes, les empereurs, les rois de la terre, les cardinaux écoutent l'enfant avec respect, les filles des Césars avec des larmes dans les yeux. Le petit Mozart grandit et il écrit Don Juan, la bible musicale, source de toute inspiration dramatique, de toute vraie harmonie, de toute vérité mélodique;

cette bible sur laquelle vieilliront les commentateurs de tous les siècles, qui renferme tant de leçons et de profondes beautés que tous vieilliront, les uns après les autres, méditer ses versets sublimes et en rechercher les sens mystérieux et sacrés. Mozart mourra à la fleur de l'âge, comme Raphaël, avec deux couronnes de plus: celle du malheur et de la vertu. Comme Charles-Quint, il assistera à sa sépulture, son âme s'exhalera avec la dernière note de son Requiem, dans l'élan de la mélodie du Nébro, son Thabor à lui! Beethoven est le Milton de la langue musicale. Milton, les yeux fermés, a lancé son drame divin dans les abîmes du Dante. Aveugle illuminé ne pouvant voir la terre, il regarda son Dieu, et Dieu lui montra le paradis. L'éternité déchira pour lui son nuage. Beethoven, lui, n'entend plus les voix d'en bas; mais son âme prête l'oreille et il entend les voix du ciel. Alors, du foyer de l'enthousiasme, il poursuit la mélodie, il la rejoint; elle s'envole encore; balayant, il recommence sa course, il l'atteint de nouveau plein d'un ravissement fougueux, il la saisit avec délire. Pergolèse donne le frisson aux hymnes de la mort; son rythme devient plaintif, ses harmonies un Calvaire. Palestrina descend du ciel où il a conduit le chœur des anges. Haydn, tranquille et magnifique, répand ses clartés seraines et ses notes étoilées sur les splendeurs et les apogées de la création. Il chante avec les anges la nativité du Sauveur. Il a des joies d'enfant avec les bergers, et après avoir traduit les sept paroles de la croix dans son divin langage, fidèle à son empereur comme à son Dieu il moura en murmurant l'hymne qu'il légua à sa patrie: « Quia

ami à la discussion sur les droits concernant le bétail.

On ne recule souvent que pour mieux sauter. Pendant que M. de Roys développe son interpellation, on raconte dans les couloirs que M. Jules Ferry avait d'abord résolu de s'en tenir à l'ordre du jour pur et simple dans l'interpellation de M. de Roys, à la condition bien entendue, que la tournure du débat et la position de la question à l'heure du scrutin n'auraient pas donné à cet ordre du jour un caractère de blâme ou de méfiance. Mais, à la suite d'une démarche faite auprès de lui par Messieurs Demarçay et Lecomte au nom du groupe agricole, le président du conseil aurait accepté un ordre affirmant la sollicitude du gouvernement envers l'agriculture. Une affirmation toute si peu. Mais à l'ouverture de la séance M. Ferry en est revenu à l'ordre du jour pur et simple qui n'engage à rien. Quoi qu'il en soit, les doctrines protectionnistes reviennent sur l'eau. Devant les ruines causées par l'exagération du système libre-échangiste, et surtout devant le sceptre électoral de 1885 dont la crainte dicte les moindres actes ou gestes du gouvernement et de la majorité, les républicains commencent à brûler ce qu'ils ont adoré. Mais comme ils ne peuvent rien faire bravement et franchement, c'est avec des réticences sans nombre, c'est avec des étapes insuffisantes qu'ils remontent leur chemin de Damas économique.

Suivant eux, le système qui a amené cette effroyable crise où la République craint, non sans raison, de sombrer, est excellent; mais « on ne doit pas — je cite textuellement ce propos d'un député opportuniste — laisser périr le malade plutôt que de le guérir en sacrifiant quelque chose de notre absolutisme théorique. Il faut aviser à ce que l'agriculture vive et s'il est nécessaire pour cela de faire fléchir momentanément les doctrines libre-échangistes, il n'est pas permis d'hésiter. »

Et mon interlocuteur concluait : « Plus de protectionnistes, plus de libre-échangistes. Il ne doit plus y avoir que des hommes soucieux d'empêcher le déperissement et la mort de notre plus grande industrie nationale. » Ni protectionnistes, ni libre-échangistes. Tous auvergnats. C'est parfait.

Je vous ai cité cette conversation au long, car il semble qu'elle ait servi de base à la réponse faite par M. Ferry à la question, des plus discrètes d'ailleurs, posée au gouvernement par un de ses amis, M. de Roys. M. Ferry a refusé d'accepter autre chose que le vote pur et simple parce que, a-t-il dit, il était impossible de formuler dans un ordre du jour le desideratum de l'agriculture aux points de vue multiples des bestiaux, des céréales, du blé, etc.

M. Ferry a laissé entendre que le relèvement des droits pour un temps sur certaines matières premières lui paraissait acceptable et il a promis que son gouvernement chercherait avec persévérance, avec passion les moyens les plus efficaces de conjurer la crise. M. Ferry promet toujours. Mais il est bien permis de faire observer que le raisonnement que nous tenions aujourd'hui M. Ferry et ses amis au sujet de la crise agricole est identique à celui qu'ils nous tenaient il y a huit jours à propos de la crise chinoise. On nous disait alors : « Plus d'opposition, quelle que soit votre opinion sur les origines de l'aventure chinoise, sur la manière dont les négociations ont été suivies et les opérations conduites : ne voyez pas une misérable question de cabinet. Ne songez qu'à l'honneur de la France et au salut de ses enfants. » On nous dit aujourd'hui :

« L'agriculture dépérit, l'industrie va mourir c'est peut-être bien notre absolutisme libre-échangiste qui a amené ces déplorables résultats, mais peu importe aujourd'hui, ne songez qu'au salut de l'agriculture. » On ne passe pas avec plus de légèreté l'éponge sur ces sottises. Mais — et je me servirai ici d'une expression de M. Briouin au cours d'une réponse à M. Ferry qui, par parenthèse, a fourni à l'intègre Brisson l'occasion d'infliger un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal à M. Baudry d'Asson, — M. Briouin, dis-je, s'est écrié dans un accès de franchise inattendu : « Le tort de la République a été de sacrifier les intérêts généraux aux intérêts particuliers. »

Le Sénat s'est occupé en séance, devant des banquettes vides, des incompatibilités, et dans les réunions un peu plus nombreuses qu'hier,

Dieu sauve l'empereur François! Haendel aime les colysets, les églises gothiques; il a des inspirations épiques pour les héros d'Israël et pour Judas Machabée. Il reposera à Westminster, et pendant trois jours, dans un jubilé national, le peuple anglais se fera répéter les chants aimés de son maître favori. La France aussi sera hospitalière à la gloire. Marie Antoinette fera exécuter, par ordre, l'Épithémie de Cluck, et Houdon placera au foyer de l'Opéra le buste en marbre du Michel-Ange des sons. Rossini se fraye une route triomphale au milieu des monuments de ses grands devanciers. Avec le sourire du génie et du sarcasme, il semble dire à ses contemporains comme aux âges qui viendront: Mozart est Mozart et Rossini est son prophète. Railleur de son siècle, comme de sa propre gloire, sa carrière ressemble à la sérénade de Don Juan. Rossini, sous les fenêtres de la postérité, chante avec passion et tendresse; et pendant ce temps, l'accompagnement jette aux Italiens et aux Français de son temps ces fines ironies dont il a le secret. Il a commencé par le Barbier pour finir par Guillaume Tell, lançant comme un défi aux siècles passés et futurs le trio et la finale des Suisses. Meyerbeer brode les fleurs d'une mélodie trop rare sur le plus savant des canevas. Il est patient. Il attendra son heure, douze ans s'il le faut. Comme Pénélope, il fera et défera vingt fois sa tapisserie jusqu'à l'arrivée d'Ulysse. L'époux arrivera, et le monde applaudira dans les Huguenots l'art et la perfection arrivés à leur plus haut degré. (A suivre.)

de la loi électorale. La tendance générale est toujours, comme je vous le disais hier, de refuser toute ingérence de la Chambre dans les élections sénatoriales et d'attribuer à tous les sénateurs la même origine.

M. Jules Ferry a communiqué, ce matin, au conseil des ministres, à ses collègues, la lettre par laquelle M. Sarrien informe le gouvernement de la résolution prise hier par la commission du budget après la comparaison du président et du ministre des finances devant elle.

La commission persiste à vouloir équilibrer le budget au moyen de quelques insignifiantes réductions de dépenses. Et la lettre de M. Sarrien invite le gouvernement à satisfaire aux exigences de la commission.

Après une assez courte discussion, le conseil a résolu de maintenir ses précédentes décisions non moins fictives au point de vue de l'équilibre du budget. Tout espoir d'arriver à une entente semble donc devoir être abandonné.

Pendant que nos budgétaires et nos ministres se chamaillent, le temps fuit et bientôt amènera le jour où les Chambres s'en iront prendre leurs vacances de Noël. Appuyé sur ses béquilles vermoulues, ce malheureux budget boiteux attend qu'on veuille le soumettre à l'examen du Parlement. Mais les républicains estiment que rien ne presse. Après tout, une quinzaine de jours doivent suffire à une Chambre républicaine pour examiner, discuter et voter la loi de finances, et le Sénat républicain aurait fort mauvaise grâce s'il ne devait se contenter des trois journées. Honni soit le contrôle!

FRANCE

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 1 heure du matin, une violente explosion s'est produite à la caserne de gendarmerie de St-Etienne. La matière explosive avait été placée sur le rebord de la fenêtre de la chambre où couchaient un brigadier et sa femme. Heureusement, la projection a été directe. La porte de la chambre, vis-à-vis de la fenêtre, a été défoncée; les rideaux et les meubles ont été saccagés, les vitres du bâtiment brisées, mais personne n'a été blessé.

Neuf anarchistes ont été arrêtés hier matin.

BELGIQUE

Il n'est bruit au Palais de Justice de Bruxelles, que des faits graves que voici :

Le juge d'instruction, chargé primitivement de l'instruction relative au guet-apens du 7 septembre, a refusé de continuer l'instruction, après avoir reçu une dépêche de M. le ministre de la justice lui ordonnant de rechercher si les faits délictueux commis à cette date ne se rattachaient pas à un plan concerté d'avance.

Il aurait déclaré de ne pouvoir, lui membre de l'Association libérale, instruire contre des coreligionnaires politiques.

Le président du tribunal, ayant convoqué les juges du tribunal en assemblée générale, le juge d'instruction précité y aurait renouvelé la même déclaration.

Après une délibération de plusieurs jours, le président aurait déchargé le premier juge de l'instruction pour la confier à M. Hallet. Grande sensation dans le monde judiciaire.

**

On écrit de Bruxelles, 17 octobre, à la Patrie :

« Une escouade de communards venant de Paris a, paraît-il débarqué dans la journée d'hier à Bruxelles. La sûreté publique, nous assure-t-on, a été avisée du fait et elle surveille les allées et venues de ces chevaliers du poignard et du gourdin. Nous espérons que, le cas échéant, des mesures énergiques seront prises pour réprimer et punir comme il convient l'intrusion coupable de ces « frères et amis » d'Outre-Quévrain dans nos affaires. »

AUTRICHE-HONGRIE

Dans la séance du 16 octobre de la Chambre des députés de Hongrie, au cours de la discussion de l'Adresse, M. Tisza, président du conseil des ministres, a parlé avec la plus grande satisfaction des relations intimes que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont nouées en vue de sauvegarder la paix et de maintenir leurs bons rapports avec les Etats voisins, et en particulier avec la Russie.

Le président du conseil a ajouté que les relations de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie étaient de telle nature que ces deux puissances se trouvaient alliées l'une avec l'autre contre les dangers extérieurs. Il a déclaré que les deux Etats faisaient tous leurs efforts pour que ces relations fussent, à tous les points de vue, tranquillisantes, loyales et empreintes d'une confiance mutuelle.

M. Tisza a terminé en disant que cette politique a été accueillie de la façon la plus émue par le czar et par le gouvernement russe actuels, qui ont affirmé ces sentiments lors de l'entrevue de Skierniewicé.

TURQUIE

Mgr Michel Petkoff, vicaire apostolique des Bulgares de la Thrace, et Mgr Lazare Mladenoff, vicaire apostolique de la Macédoine, n'étaient pas encore officiellement reconnus par la Sublime Porte. Faute de cette formalité, ils ne pouvaient protéger

leurs ouailles contre les tracasseries de l'exarcat bulgare.

Depuis plus d'un an, Mgr Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, travaillait pour leur obtenir le béat officiel. Les difficultés à surmonter ont été multiples et très sérieuses, car les ennemis du catholicisme avaient cherché à faire intervenir contre ces prélats la question politique.

Grâce à Dieu, toutes ces oppositions ont été vaincues : une lettre ministérielle, adressée aux valis d'Andrinople et de Salonique, leur enjoint de reconnaître le caractère officiel des deux évêques et d'admettre leurs recours par rapport à leurs administrés. C'est vraiment un triomphe pour l'union bulgare!

CHINE

La situation des missions catholiques devient de plus en plus difficile. Les scènes de pillage sont très fréquentes et toutes se ressemblent : la populace d'une ville se met à envahir la résidence des missionnaires; l'autorité fait un simulacre de résistance avec des forces ridiculement insuffisantes; elle est aussitôt housculée et ne manque pas de se retirer au plus vite, la conscience satisfaite. Maltresse de la place, l'émeute tue, pille, brûle, démolit, et les pauvres chrétiens entrent dans la série des jours d'angoisse.

Le territoire des concessions européennes n'est plus un asile assuré aux échappés du massacre et de l'incendie. Aux missionnaires qui ont pu mettre le pied sur la terre de Sha-Min le consul anglais a dit : « Hâtez-vous de partir; nous ne pouvons vous garder. S'il plaît aux Chinois de vous faire arrêter, personne ne vous défendra... Vous êtes un péril pour nous; si les mandarins vous réclament nous vous livrerons. »

« Les conséquences de notre départ, écrit le vénérable évêque de Capse n'ont pas tardé à se faire sentir. Tous nos chrétiens de la mission ont été obligés de s'enfuir. Ceux qui sont restés après nous ont été pillés ou battus; aujourd'hui il n'y a plus aucun néophyte dans les environs de notre église. Nos orphelinats ont été transportés à Hong-Kong, où les Sœurs et les Pères donnent à nos enfants une généreuse hospitalité. »

« Nos malheureux chrétiens, qui ont déjà tant souffert depuis un an, sont maintenant sans foyer, dans les rues de Hong-Kong et de Macao. Que vont-ils devenir? Les menaces de mort et les bruits les plus violents forcent aussi ceux des environs de Canton à chercher un refuge plus sûr à l'étranger. Chaque jour le steamer de Canton nous apporte des familles entières qui ont abandonné leur village. »

JAPON

Le gouvernement japonais vient de donner un grand exemple de tolérance religieuse. En 1873 il avait fait disparaître des places publiques les édits qui proscrivaient le christianisme, tout en déclarant qu'il ne les abrogerait pas. Pourtant le bouddhisme et le shintoïsme demeuraient les seules religions reconnues, patronnées et subventionnées par l'Etat. Ces deux religions étaient en principe obligatoires pour tous les Japonais. Tous les bouzes et les camouchis étaient reconnus comme fonctionnaires de l'Etat, nommés et salariés par lui; le gouvernement s'était même réservé le droit d'en approuver les doctrines et les règles disciplinaires. Un décret du gouvernement vient de déclarer ces deux religions non officielles; elles sont laissées à elles-mêmes et privées de tous soutiens.

Le catholicisme profitera évidemment beaucoup du nouvel état de choses.

Guerre de Chine

Le mauvais temps a empêché la continuation des opérations contre Tamsui.

Des dépêches ont été échangées samedi entre le ministre américain à Pékin et le gouvernement de Washington au sujet de la possibilité d'une médiation.

La dépêche anglaise annonçant une défaite des Français à Tamsui le 15 octobre est démentie. Aucun engagement nouveau n'a eu lieu à Tamsui depuis le 8 octobre.

** Paris, 20 octobre.

Un télégramme du général Brière, daté de Haï-Phong, 20 octobre, à onze heures du matin, dit que de grosses masses ennemies sont signalées dans la région du fleuve Rouge.

Dans l'attaque de Tuyen-Quan, le 13 octobre, l'ennemi a été repoussé avec des pertes considérables, sans que les Français en éprouvassent aucune. Tous les blessés sont hors de danger.

Un télégramme de l'amiral Courbet, daté de Kelung, 19 octobre, dit que les troupes étaient occupées à construire un blockhaus autour des positions françaises, mais que le mauvais temps avait contrarié ces travaux.

ÉTATS-UNIS

Le succès électoral remporté il y a quelques jours par les républicains des Etats-Unis dans l'Etat d'Ohio n'a pas été aussi considérable qu'on l'avait dit tout d'abord. Au lieu de 25,000 voix de majorité, les candidats de la nuance Blaine n'en ont obtenu, paraît-il, qu'une dizaine de mille. Encore les accusent-on d'avoir employé la fraude pour arriver à ce résultat. Quoi qu'il en soit à cet égard, on voit que le parti républicain aurait tort de tirer des chiffres du scrutin une déduction par trop favorable aux chances de leur candidat, pour les prochaines élections présidentielles. La vérité est que le candidat démocrate, M. Cleveland, paraît aussi assuré de la victoire avant qu'après les élections particulières de l'Ohio.

CANTON DE FRIBOURG

Le 19 octobre à Estavayer

Le district de la Broye peut se féliciter d'une bonne journée de plus pour la cause catholique et conservatrice.

L'inauguration du Cercle catholique d'Estavayer a été l'occasion d'une de ces manifestations qui dénotent les progrès des bons principes dans un pays et qui relèvent tous les courages.

Le Cercle catholique de Fribourg avait envoyé au baptême du frère cadet un certain nombre de ses membres. Il les aurait délégués plus nombreux encore, si d'autres réunions n'avaient pas exigé le concours de toutes nos forces.

Tous les autres Cercles catholiques du canton étaient aussi représentés. En arrivant à Estavayer, nous trouvons rangés sur le quai de la gare et sur la route les braves colonnes de la Broye, avec plusieurs drapeaux et les deux musiques d'Estavayer et de Nully.

Nous entrons en cortège dans le chef-lieu. Un doux soleil d'automne éclaire notre marche; le lac est d'un bleu éclatant; la sérénité est partout, dans l'air et dans les cœurs.

Depuis longtemps, la ville d'Estavayer n'avait vu ses rues parcourues par un cortège aussi imposant.

Nous abordons à l'ancien hôtel du Gerf, aujourd'hui local du Cercle catholique, vaste et confortable édifice. Il y a place pour 530 convives, et toutes les places sont prises!

M. Granjier, préfet, président du nouveau Cercle, ouvre la série des discours. Il porte son toast à S. S. Léon XIII, au milieu des plus chaleureux applaudissements.

Ce discours est suivi d'une production de la Société de chant de Léchelles, qui exécute avec âme et ensemble le beau cantique à Pie IX et à Léon XIII. Que de souvenirs rappelle ce chant au peuple fribourgeois!

M. le député Chassot porte la santé de la patrie, de la Suisse chrétienne, qui est acclamée avec enthousiasme. La musique nous donne là-dessus le chant patriotique : *Rufst du mein Vaterland.*

M. Berset, président du tribunal de la Broye, parle en termes très élevés de l'union du peuple avec le gouvernement sur le terrain des principes religieux. Il invite l'assemblée à acclamer le conseil d'Etat.

M. Thérault, vice-président du conseil d'Etat, voit dans cette nouvelle fondation d'un Cercle catholique le groupement de plus en plus intime des forcés vives de la patrie. Il porte son toast aux Cercles catholiques.

M. Wuilleret, président du Grand Conseil, député du 22^e arrondissement au Conseil national, porte son toast au district de la Broye et aux fondateurs du Cercle catholique d'Estavayer.

M. Gattofrey, président central de la Société des Etudiants suisses, fait ressortir les bienfaits de l'union du peuple avec le clergé. Les Cercles catholiques cimentent cette union du citoyen et du prêtre. L'orateur porte un chaleureux toast au clergé.

M. Kleiser, vicaire du rectorat de Saint-Maurice, rappelle les sympathies qu'il a trouvées au congrès catholique d'Amberg pour les vaillants catholiques fribourgeois. On a acclamé au congrès l'OEuvre de Saint-Paul, les Cercles catholiques, la réunion de Posieux, les OEuvres du Pius-Verein, en un mot toute cette action virile du peuple fribourgeois pour la défense de ses libertés religieuses et des droits de Jésus-Christ. L'orateur porte son toast au canton de Fribourg.

M. Robadey, député de la Glâne, fait voir que les Cercles catholiques sont une digue puissante contre la franc-maçonnerie. Il boit au Cercle catholique de la Persévérance.

M. Granjier prend une seconde fois la parole pour féliciter les fanfares d'Estavayer et de Nully, ainsi que la Société de chant de Léchelles, qui ont contribué si harmonieusement au succès de cette belle manifestation.

Le banquet du Cercle catholique a été suivi d'une grande assemblée électorale, à laquelle ont pris part environ un millier

électeurs. M. le député Chassot, M. Grand, conseiller national, M. Paul Aeby, conseiller national, M. Wuilleret, conseiller national, M. Théraulaz, vice-président du conseil d'Etat, M. Berset, président, ont pris successivement la parole. Ces divers orateurs ont fait un exposé éloquent de la situation; ils se sont surtout adressés aux électeurs du 21^e arrondissement, et leur ont représenté toute l'importance de leur vote du 28 octobre.

Les assistants ont écouté surtout avec plaisir le discours plein de gaieté et d'esprit de M. Wuilleret qui a montré la triple stérilité et malfaisance du radicalisme au point de vue de la religion, de la liberté et de la prospérité publique. M. Théraulaz, de son côté, a fait ressortir avec une grande largeur de vues les diverses conséquences de la journée du 28 octobre pour le 21^e arrondissement. M. Paul Aeby, à son tour, a vivement impressionné les auditeurs, en découvrant l'abîme ouvert entre le peuple et le pouvoir fédéral sur toutes les questions qui intéressent les intérêts les plus vitaux, les intérêts majeurs d'une nation. Il faut

réagir à tout prix contre le système radical des Chambres fédérales, qui conduit la Suisse à la ruine et au désordre.

Tous ces discours ont été applaudis avec feu, et l'assemblée s'est séparée, sous la meilleure impression.

FAITS DIVERS

Au sujet du bibliophile Paul Lacroix qui vient de mourir, voici l'anecdote que raconte M. Jules Claretie:

« Il y a quelque quarante ans, il fut chargé, après avoir fait avec Nodier le catalogue de la vente de Pixérecourt, de dresser, tout seul, celui de M. de Soleinne. Deux ventes célèbres dans les souvenirs des amis des livres.

M. de Soleinne laissait une collection d'ouvrages sur le théâtre estimée 600,000 fr., plus, disait-il dans son testament, 300,000 fr., tant encore qu'en billets et en titres de rentes qu'on trouverait, il ne disait pas où. Perquisitions, fouilles, recherches, livres remués, tiroirs ouverts: on ne trouva rien.

— L'argent aura été volé! se dirent les héritiers.

Ils n'y pensaient plus. Un jour, Paul Lacroix

travaillant, seul, dans le cabinet de feu M. de Soleinne, croit remarquer qu'une tablette de la bibliothèque d'acajou rend un son métallique. Il regarde, trouve des charnières un ressort, le pousse.

Il y a là, en or et en billets, les 300,000 fr. de M. de Soleinne.

Paul Lacroix va à la porte, appelle l'avoué.

— Eh bien! dit-il, la cachette je l'ai trouvée!

— Qu'elle cachette?

— Les 300,000 francs! Les voici!

L'homme de loi n'en revenait pas. Il regardait l'écrivain et restait tout pâle.

— Maintenant, dit Paul Lacroix, laissez-moi travailler et emportez ça! Ce n'est pas de ma compétence!

Et comme l'avoué le voulait féliciter sur ce qu'il faisait là, et lui disait que c'était beau et bien — car, après tout, il était seul — et un autre — ah! un autre!...

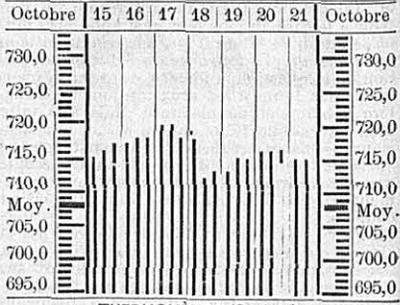
— Mon cher Monsieur, interrompit le lettré, n'insistez pas, il y a longtemps que j'ai appris l'orthographe!

C'était évidemment tout simple, conclut M. Claretie, simple, en effet, comme l'orthographe, mais c'est ce qui est simple qui est bien.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h du matin et à 4 h. et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Octobre	15	16	17	18	19	20	21	Octobre
7 h. matin	3	4	3	8	7	8	3	7 h. matin
4 h. soir	7	11	11	11	12	13	10	4 h. soir
7 h. soir	5	8	8	8	9	8		7 h. soir
Minimum	3	4	3	8	7	8		Minimum
Maximum	7	11	11	11	12	13		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité
ORELL, FUSLI & C, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

SCHMID, BERINGER & C^{IE}
FRIBOURG (O 481)

FOURNEAUX INEXTINGUIBLES

Pour chambres, établissements, écoles, églises

GRANDE ÉCONOMIE DE COMBUSTIBLE

PROPRETÉ

Fourneaux en fonte et tôle en tous genres.

Grand choix de

LIVRES DE PRIÈRES



A VENDRE

UN MOULIN entièrement réparé à neuf et situé dans les environs immédiats de Fribourg. Les dépendances consistent en une grange et un four avec environ 3 1/2 hectares (10 poses) de terrain.

S'adresser aux Initiales H 743 B, à l'Agence de publicité **Haasenstein et Vogler**, N° 79, rue de Lausanne, à Fribourg, qui indiquera. (O 475)

AFFECTIONS NERVEUSES

et irritations de la moelle épinière, affaiblissements nocturnes, etc., sont guéris par correspondance rapidement et à coup sûr par le médecin spécialiste, **D^r DURST**, à Winterthur. (O 297)

DES GLANDS

Verts et séchés

achète **OPPLIGER-GEISER**

(O 488) Fabrique de chicorée à Langenthal.

A PRIX RÉDUIT

Choix de bons romans pour bibliothèques.

Maladies cutanées

Exanthèmes, aigreurs, nez rouges, taches de rousseur, lentilles, perte des cheveux, teigne, tubercules, gale, dartres sèches et mouillées, etc., sont guéris par correspondance.

BREMICKER, médecin spécialiste à Glaris. (O 325/227)

En vente à l'Imprimerie catholique:

EXAMEN EN FORME DE PRIÈRE

D'APRÈS LA 1^{re} DES 3 MÉTHODES DE S. IGNACE

Sur les trois Facultés de l'âme et les cinq Sens

(Traduit du P. Albert Tytkowski.)

Edition d'Augshourg, 1761, sous le titre

Exercitia, ad calcem.

La douzaine, 50 cent.

COMMENTAIRE

Sur le Code fédéral des Obligations

ET LA LOI SUR LA CAPACITÉ CIVILE

PAR

D^r SCHNEIDER & D^r FICK

Traduit de l'allemand

PAR

E. STÖCKLIN, avocat

PRIX: 12 fr. 50

En vente à l'Imprimerie catholique:

Vient de paraître:

HISTOIRE

DES

Congrégations de la Ste-Vierge

PAR LE P. DELPLACE, S. J.

SOUVENIR DU JUBILÉ 1584-1884

Un beau vol. de 220 pages, édité par la Société Saint-Augustin de Lille.

PRIX: 2 Fr.

La Jeunesse de saint Augustin

PAR LE P. CHARLES CLAIR

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Édition très élégante, prix: 3 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique:
GRAVURES DE NOTRE-DAME DES MARCHES
50 cent. l'exemplaire

HISTOIRE DE SAINT CHARLES BORROMÉE

Cardinal, Archevêque de Milan

d'après sa correspondance et des documents inédits, par l'abbé Ch. SYLVAIN, chanoine honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes. Trois beaux vol. in-8°, édité par la Société de Saint-Augustin, à Lille. Prix: 12 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique

MGR DUPANLOUP & M. LAGRANGE, SON HISTORIEN

Par l'abbé Maynard

Prix: 5 fr.

LE CHEMIN DE CROIX DANS LA FAMILLE

Superbe chromolithographie, imitation parfaite de la peinture

Hauteur: 70 centimètres; largeur: 51 centimètres

Œuvre agréée et honorée des encouragements bienveillants de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII

Patronnée et encouragée par les Membres de l'Épiscopat, cardinaux, archevêques et évêques français et étrangers

Prix: 6 fr.